



Ottawa, le 13 mars 2007

# AVIS DES DOUANES 07-007

## Codage de la documentation d'importation (B3) pour les marchandises provenant de Mayotte

1. L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a ajouté Mayotte à ses codes pays de référence.
2. Sur le formulaire B3, *Douanes Canada – Formule de codage*, les importations en provenance de Mayotte doivent être indiquées en entrant le code de l'ISO, soit le code « YT », dans les champs n° 12, « Pays d'origine », et n° 13, « Lieu d'exportation ». Le code de devise à inscrire dans le champ n° 17 est « EUR » (euro).
3. Pour toute question sur la façon de remplir le formulaire B3, veuillez vous adresser au :

Gestionnaire  
Politique de déclaration en détail et de rajustement  
Division de la politique commerciale  
Direction des programmes de l'observation et  
de la frontière  
Agence des services frontaliers du Canada  
191, avenue Laurier Ouest, 14<sup>e</sup> étage  
Ottawa ON K1A 0L8

Téléphone : 613-941-3123  
Télécopieur : 613-946-0242

4. Pour toute question sur le statut d'origine des marchandises ou les accords commerciaux, veuillez vous adresser à :

Unité des négociations et de la politique de l'origine  
Division de l'origine et de l'établissement de la valeur  
Direction des programmes commerciaux  
Agence des services frontaliers du Canada  
191, avenue Laurier Ouest, 14<sup>e</sup> étage  
Ottawa ON K1A 0L8

Téléphone : 613-957-4351  
Télécopieur : 613-954-5500

5. Pour toute autre question, veuillez vous adresser à :

Division de l'Europe de l'Ouest  
Affaires étrangères et Commerce international Canada

Téléphone : 613-995-5172  
Télécopieur : 613-944-1556

Pensez à recycler!



Imprimé au Canada